Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL8-DE

LES HERBIERS VILLE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Rapporteur : Emilie GARNIER

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de postes ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Ville ayant un impact sur le tableau des effectifs.

✓ **Transformation de postes suite à recrutement**

Au regard de la baisse des effectifs scolaires, suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de requalifier un emploi permanent d'ATSEM en emploi temporaire sur la base de l'article L332 – 23 du Code Général de la Fonction Publique du 1er octobre 2026 au 11 juillet 2027 permettant un ajustement des effectifs d'accompagnement scolaire au plus proche des besoins du service.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL8-DE

POSTE CRÉÉ				
Service	**Type**	**Grade**	**Quotité**	**Date d'application**
Vie scolaire	Non permanent	ASEM Principal 1ère classe	1	Du 01/10/2026 au 10/07/2027

POSTE SUPPRIMÉ				
N° Poste	**Service**	**Grade**	**Quotité**	**Date d'application**
25	Vie scolaire	ASEM Principal 1ère classe	1	01/10/2026

✓ **Création et suppression de postes suite à promotion interne**

Suite à des réussites à promotion interne acceptées pour l'année 2026, il convient de transformer le tableau des effectifs dans la mesure où ils répondent aux besoins de la collectivité afin d'assurer l'évolution de carrière de l'agent entre son grade actuel mentionné au tableau des effectifs et son nouveau grade.

N° de poste	Service	Poste créé	Date d'application
368	Théâtre Pierre Barouh	Rédacteur	01/11/2026
365	Château d'Ardelay	Rédacteur	01/11/2026
206	Entretien Espaces Publics	Technicien	01/11/2026
137	Affaires scolaires	Animateur principal 2ème classe	01/11/2026
122	Entretien Espaces Publics	Agent de maîtrise	01/11/2026

N° de poste	Service	Poste supprimé	Date d'application
368	Théâtre Pierre Barouh	Adjoint administratif principal 1ère classe	A l'issue de la période de stage le cas échéant
365	Château d'Ardelay	Adjoint administratif principal 1ère classe	
206	Entretien Espaces Publics	Agent de maîtrise principal	
137	Affaires scolaires	Adjoint animation principal 2ème classe	
122	Entretien Espaces Publics	Adjoint technique principal 2ème classe	

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL8-DE

✓ **Création d'emploi non permanent**

Le service Affaires scolaires présente un fonctionnement lié au rythme scolaire soit de septembre à juin. Dans le cadre de la rentrée scolaire 2026-2027 et notamment l'octroi de moyens supplémentaires par l'Education nationale à l'école DOLTO, il convient de créer un emploi temporaire sur la base de l'article L332 – 23 du Code Général de la Fonction Publique pour l'année scolaire 2026/2027 en complément de la délibération du 6 juillet 2026 et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- 1 emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (35.85 % annualisé) du 01/10/2026 au 02/07/2027

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 septembre 2026,
Vu le projet de tableau des effectifs figurant en annexe,
Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, Commerce et Centre-ville du 24 septembre 2026,
Vu le budget principal

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus et figurant en annexe,
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS
85500 (Vendée)
R.F.

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 09 OCT. 2026
Publié électroniquement le : 09 OCT. 2026